

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 janvier 2011

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 25

Date de convocation : 14 janvier 2011

votants : 23

L'an deux mille onze, le 20 janvier, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

**Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs Christian André, André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Marie Andrée Colléon, Michel Ducroz, Jean Pierre Forestier, Garnier Henri, Jean Pierre Ginet, Robert Ginet, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, Nicole Pellicoli, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires,  
Mmes et Mrs Odile Gathelet, Pierre Goury, José Ferreira, délégués suppléants avec voix délibératives,  
Mmes et Mrs Jean Pierre Germain, Jean Leblond délégués suppléants sans voix délibératives  
Mmes et Mrs Joëlle Pillet, André Picon, Alain Cadan, Christophe Marlière, Jean Claude Miguet, sont excusés.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le président soumet le compte rendu de la séance du 16 décembre 2010 à l'approbation du Conseil.

M. le Président met au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2010.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver le compte rendu de la séance du 16 décembre 2010.

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Assainissement : approbation de l'avenant n°1 du marché de la STEP d'Albens.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

**I) TRANSPORTS SCOLAIRES****COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

Monsieur Edmond Rosset, Vice-président, présente les travaux de la commission Transports Scolaires sur l'organisation d'une journée Sécurité en 2011.

## **II) ASSAINISSEMENT**

### **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE SCHEMA DIRECTEUR**

Monsieur Maurice PAGET, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes a réalisé en 2009 son schéma directeur d'assainissement, prévoyant un programme de travaux qui a été réalisé partiellement ces onze dernières années grâce à un taux de subvention proche de 80%.

Il expose que les subventions pour créer des réseaux d'assainissement sont grandement réduites à compter de cette année et que le budget assainissement de la CCCA ne permettra pas de financer tous les travaux inscrits au programme. Devant cet état de fait, il est proposé de lancer une étude en vue de l'élaboration d'une révision de notre schéma directeur d'assainissement.

Le schéma devra répondre aux objectifs suivants :

- Limiter les apports d'eaux parasites permanents perturbant le fonctionnement des stations d'épuration.
- Réduire les apports toxiques au réseau des activités agricoles, artisanales ou encore industrielles.
- Réduire les pollutions des nappes et cours d'eaux liées aux réseaux d'eaux usées défectueux, aux installations d'assainissement autonome non conformes, aux rejets non autorisés.
- Délimiter les zones d'assainissement collectif où la Communauté est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- Délimiter les zones d'assainissement non collectif où la Communauté est tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien.
- Elaborer un programme d'assainissement conforme aux objectifs préfectoraux en liaison avec les communes de la communauté
- Définir une programmation pluriannuelle des travaux de création ou de réfection de réseaux.

Un cahier des charges est en cours de préparation au sein de l'Agence de l'Eau et sera discuté avec les autres intervenants liés à cette opération. Les services se rapprocheront de l'Agence de l'Eau afin de prendre en compte ce cahier des charges.

Une consultation sera lancée auprès de bureaux d'études spécialisés par voie de marché à procédure adaptée. Le montant prévisionnel est estimé à 50 000 € avec un taux de subvention de l'agence et du Conseil Général de 50%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve le projet et les orientations présentées ci-dessus pour la réalisation du schéma directeur de l'assainissement,
- accepte le coût de l'opération estimé à 50 000 € hors taxes,
- décide de la réalisation de cette opération,
- lance une consultation en vue de retenir un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires,
- sollicite l'aide du Département de la Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement de cette opération.

**ASTREINTE**

Monsieur Maurice PAGET, Vice-président propose de lancer une consultation pour mettre en place une astreinte sur quelques postes de relèvement à l'instar du poste dit de Tarency qui a posé des problèmes en fin d'année à La Biolle. Le service assainissement n'étant pas équipé pour intervenir 24H/24H sur quelques postes importants, il est proposé au conseil de lancer une consultation auprès des entreprises du secteur qui gèrent déjà des astreintes pour l'eau potable afin de réduire les coûts.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- lance une consultation en vue de retenir une entreprise pouvant assurer un service d'astreinte sur les postes identifiés.
- autorise monsieur le Président à signer le devis correspondant.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES CONVENTIONS DE CONTROLE CONCLUES AVEC LES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU CISALB**

Monsieur Maurice PAGET, Vice-président, expose que par délibération du Conseil du 16 décembre, M. le Président a été autorisé à signer la convention proposée par le CISALB visant à réduire les rejets industriels à la fois en termes de déchets et d'eaux usées.

Cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau et permet d'aider les industriels dans leurs démarches pour une meilleure gestion de leurs rejets. Elle consiste notamment à mettre en œuvre des conventions avec les établissements qui rejettent des eaux usées industrielles polluantes.

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer toutes les conventions avec les établissements concernés qui seront contrôlés et aidés, et ce pour la durée des deux ans de la convention liant la CCCA avec le CISALB.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise M. le Président à signer toutes les conventions avec les établissements concernés qui seront contrôlés et aidés, et ce pour la durée des deux ans de la convention liant la CCCA avec le CISALB.

### **AVENANT N°1 AU MARCHE TERLY**

Monsieur Maurice PAGET, Vice-président, présente l'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise TERLY pour les travaux d'amélioration de la filière boues de la station d'épuration d'Albens. Ces travaux supplémentaires portent sur l'amélioration du fonctionnement et de la surveillance répondant aux exigences réglementaires, pour la station d'épuration. Ils comprennent :

- complément d'équipement de gestion : gestion du débit entrant, gestion de la recirculation,
- télésurveillance, acquisition de données,
- fourniture et pose d'un préleveur type.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 13 janvier 2011,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise TERLY
- d'autoriser monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 dont le montant s'élève à 23 500 € HT, ce qui porte le montant du marché à 308 900 € HT.

### **III) PERSONNEL**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison de l'avancement de grade des agents,

Le Président propose à l'assemblée,

- la création un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour.

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe : ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

### **IV) SUBVENTIONS**

#### **AUTORISATION DE VERSER DES SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Président expose que le budget général de la Communauté de Communes est généralement voté à la fin du mois de mars après la notification des bases d'impositions et des dotations.

Les associations qui perçoivent une aide importante de la communauté ont des difficultés pour attendre le 1<sup>er</sup> versement, début avril, d'un acompte sur la subvention qui leur est votée au budget.

Il est proposé d'autoriser monsieur le président, à verser avant le vote du budget primitif, des acomptes de subvention aux associations qui en bénéficient habituellement chaque année, dans la limite de 30 % du montant qui leur a été versé au cours de l'année précédente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise monsieur le président, pour la durée du mandat, à verser avant le vote du budget primitif, des acomptes de subvention aux associations qui en bénéficient habituellement chaque année, dans la limite de 30 % du montant qui leur a été versé au cours de l'année précédente.

#### **PARTICIPATION 2011 AU FORUM DE L'EMPLOI DE RUMILLY**

Monsieur le Président expose que le forum des entreprises et de l'emploi de Rumilly doit avoir lieu le 16 mars prochain. Il s'agit du plus important forum de l'emploi localement. La Communauté de Communes participe à travers la Mission Emploi qui est présente et représente les entreprises du canton qui ne peuvent y assister. En 2010, 3 300 demandeurs d'emploi ont fréquenté le forum, la Mission Emploi Entreprise a représenté 4 entreprises du canton et a apporté 22 offres d'emploi.

Le Comité d'Action économique de Rumilly sollicite une participation de la CCCA de 1 100 €. Pour information, la participation de la C3R s'élève à 4 533 € et celle de la CCPA à 1 767 €. Il a été tenu compte du ratio entre les trois communautés de communes sur la base de 50% en population DGF et 50 % potentiel fiscal des 4 taxes.

En contrepartie, la CCCA pourra également communiquer sur un tiers de page dans le supplément spécial Forum du journal « L'hebdo des Savoie » qui sera distribué aux visiteurs du forum.

Il est proposé d'accepter de verser une participation à hauteur de 1 100 € pour le forum de l'emploi de Rumilly 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter de verser une participation à hauteur de 1 100 € pour le forum de l'emploi de Rumilly pour l'année 2011.

## **V) PARTICIPATIONS A DES ORGANISMES EXTERIEURS**

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A METROPOLE SAVOIE POUR LE PROGRAMME « CONSTRUIRE DURABLEMENT »**

Monsieur le Président expose que dans le cadre du CDDRA Rhône Alpes de Métropole Savoie, le programme « Construire Durablement » a pour objectif de favoriser l'émergence d'une dynamique collective autour de la qualité environnementale dans le bâti. Cette dynamique passe par une sensibilisation des différents acteurs de la construction dont les élus car ils sont des donneurs d'ordre. C'est pourquoi Métropole Savoie sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle désigne en son sein un élu référent, qui sera le relais de cette opération sur son territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare reporter la décision à une date ultérieure après examen des personnes intéressées dans les communes.

### **PROPOSITION D'ASSOCIATION AU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DU PLAN ENERGIE CLIMAT – BILAN CARBONE DE LA CALB**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget va lancer une consultation pour recruter un bureau d'études qui sera en charge du Plan Energie Climat – bilan carbone. Dans ce cadre, elle constitue un groupe de travail auquel elle propose d'associer un élu de la Communauté du Communes qui souhaiterait y participer.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes n'a pas d'obligation dans ce domaine mais que cette offre peut être intéressante compte tenu de la proximité des bassins de vie de nos deux collectivités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare reporter la décision à une date ultérieure après examen des personnes intéressées dans les communes.

## **VI) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**